



# SNETAP-FSU

Syndicat National de l'Enseignement Technique Agricole Public  
*Fédération Syndicale Unitaire*

À Marc Fesneau

Ministre de l'agriculture, de l'alimentation et de la souveraineté alimentaire

Agnès Pannier-Runacher

Ministre déléguée

Paris, le 23 février 2024,

Objet : La réforme du « Choc des savoirs »

Monsieur le Ministre,  
Madame la Ministre déléguée,

En décembre dernier, le Ministère de l'Éducation Nationale a annoncé à grands renforts de communication un CHOC DES SAVOIRS, qui s'avère être une véritable attaque en règle contre l'École, par le tri social, la caporalisation des enseignant-es et la remise en cause de l'accès au lycée (conditionné par l'obtention du Diplôme National du Brevet). Si les personnels, leurs représentant-es, les associations de parents d'élèves (FCPE) de l'Éducation nationale se sont largement exprimés ([pétition ici](#), grève, courriers) sur le sujet, encore une fois, comme toujours, l'Enseignement Agricole reste muet sur ce sujet majeur ... Le SNETAP-FSU, lui, prend position CONTRE CE CHOC DES SAVOIRS et entend pouvoir en échanger au sein de notre Ministère.

## **Des groupes de niveaux permanents inefficaces**

La plupart des études en pédagogie ont montré que les groupes ou les classes de niveaux étaient contre-productifs, dès lors qu'il s'agit de groupes permanents, sur toute l'année scolaire. Ainsi, de nombreuses études ont été publiées sur le sujet ces dernières décennies, notamment dans des pays qui avaient instauré cette mesure : « Les regroupements permanents, tels que les classes de niveau, sont inefficaces. Ils peuvent même aboutir à des effets négatifs ».

Les raisons sont claires : les élèves perdent confiance en eux-mêmes et se démotivent ; absence de formation des enseignant-es pour accompagner ces groupes particuliers ; risque de baisse des exigences face à un groupe de niveau plus faible. En revanche, des groupes "de besoin", c'est-à-dire des groupes temporaires, constitués au sein de la classe et pour travailler des notions précises, peuvent porter leurs fruits et « avoir un effet positif sur les performances des élèves ».

D'un point de vue tout aussi pratique, les groupes de niveaux concerneraient 60 % du temps d'enseignement des élèves de 6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup>. L'éclatement du groupe classe sur un temps aussi long risque de créer des problèmes de repères évidents ... Par ailleurs, faute de moyens supplémentaires, dans les petits collèges avec très peu de classes, le casse-tête peut vite virer au cauchemar ! Ainsi, pour obtenir un groupe de 15, il faudrait gonfler les effectifs à 30 ou 35 élèves dans les groupes des "moyens" et des "plus forts" pour tous les cours de français et de mathématiques, ce qui représente un tiers de l'emploi du temps ... Qu'en sera-t-il dès lors pour



nos quelques classes de 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> de l'Enseignement Agricole ?

## **Brevet obligatoire et classe Prépa lycée : DANGER pour l'Enseignement Agricole et maritime !**

Le Brevet deviendra obligatoire pour passer directement en 2<sup>nde</sup> : les élèves, qui ne l'auront pas, seront, soit scolarisé·es en "prépa-lycée" pendant un an dès la rentrée 2025 (seul·es les élèves volontaires seraient concerné·es à la rentrée 2024), soit conduit·es à intégrer un CAP, soit contraint·es à cesser les études !

Quid par ailleurs du nombre de ces classes de "prépa-lycée" au regard de financements qui sont censés être redéployés à la faveur de la baisse démographique et de ses effets dans la structure Éducation Nationale, une capacité de redéploiement de fait inexistante dans nos lycées agricoles ? Une classe par région serait une hérésie (scénario ayant fuité dans la presse - non confirmé depuis) et une par établissement reviendrait à mettre en place des classes de 3 élèves (quand on fait un ratio entre le nombre moyen d'élèves inscrit·es chaque année dans nos Secondes Pro sans le Brevet et le nombre d'établissements que compte l'EA).

## **Une énième réforme du baccalauréat**

Si personne ne peut regretter les mesures correctives sur les errances du BAC BLANQUER, la réformite est toujours une maladie insupportable et l'annonce de nouveaux programmes ou encore, dès la session 2026, d'introduire une nouvelle épreuve anticipée de culture mathématique et scientifique au baccalauréat en fin de 1<sup>ère</sup> générale et technologique va se traduire par de nouvelles pressions pour les équipes enseignantes.

## **Au secours, voilà l'IA !**

Généraliser à tous les élèves de 2<sup>nde</sup> l'usage de l'Intelligence Artificielle pour personnaliser les exercices à la maison en mathématiques et en français ! Au delà du fait que cette mesure ne sera peut être qu'un effet d'annonce ! Comment comprendre qu'au lieu de donner les moyens de l'accompagnement des élèves (voir AP payé à 50% en HSE dans nos filières techno...), un recours à l'IA soit évoqué dans ce "choc des savoirs" ? Même interrogation concernant le retour du redoublement, le conseil de classe ayant à nouveau le "dernier mot"... Quid des moyens complémentaires brièvement évoqués par l'ex-ministre de l'Éducation Nationale face aux journalistes qui posaient légitimement la question des conditions d'un redoublement réussi ?

## **Un choc des savoirs imposé à la communauté éducative**

Le Ministre de l'Éducation Nationale n'a réussi à convaincre personne sur son plan réactionnaire, sans moyens et notamment sur les groupes de niveaux ! Le Conseil Supérieur de l'Éducation où est représenté la communauté éducative au sens large et qui s'est tenu le 8 février, lui a infligé une rafale de de votes Contre à l'unanimité !

## **Quel est le sens du silence dans l'Enseignement agricole ?**

De notre côté, nous continuons nous aussi à nous opposer à ce projet d'École passéiste et conservateur et exigeons l'abandon des mesures « Choc des savoirs » ... sachant qu'en dehors d'un bref rendez-vous téléphonique avec le Directeur Général adjoint à deux heures de la tenue du Conseil Supérieur de l'Éducation, aucun échange formel ou travail de fond n'a été amorcé sur aucun des sujets annoncés, pourtant à grand renfort de matinales et de journaux télévisés !

En définitive, nous dénonçons les conséquences qui ne manqueront pas de s'ensuivre si tout ou partie de ces mesures devaient prospérer – et à plus forte raison à l'aune de la cure d'austérité que le décret n°2024-124 paru ce 21 février confirme à hauteur de 8 millions d'annulation de crédits affectant le titre 2 du programme 143, donc les emplois de l'Enseignement Agricole. Nous comptons sur votre raison et votre idée de l'École qui ne peut pas être celle du tri scolaire et social, pour engager un travail et une réflexion de fond sur ce qui restera de ces mesures in fine.

Ne doutant pas de l'intérêt que vous porterez à notre demande, veuillez croire, Monsieur le Ministre, Madame la Ministre déléguée, en notre attachement au service public d'éducation et de formation .

**Pour le SNETAP-FSU,**  
Laurence Dautraix et Frédéric Chassagnette  
Co-Secrétaires Généraux

Angélique BOURDALLÉ  
Secrétaire Générale Adjointe en charge du Secteur Pédagogie et Vie scolaire  
Yoann VIGNER  
Secrétaire national en charge du Secteur Pédagogie et Vie scolaire